



Candidature



SAMEDI 1 NOVEMBRE

Esplanade Jean Jaurès port de Carry-Le-Rouet

NOM: PRENOM:

RAISON SOCIAL-ENSEIGNE

ADRESSE:.....

.....

CODE POSTAL: VILLE:.....

MAIL:@.....

TÉL: RÉSEAUX SOCIAUX:.....

INFORMATION TECHNIQUE

Tarif du mètre linéaire: 13€

Détail du ou des produits proposés à la vente *(sous réserve d'acceptation de l'organisateur)*

.....
.....
.....

Taille du stand souhaité:..... Barnum Parasol

Food truck:..... Remorque:(taille avec flèche):.....

Avez-vous besoin d'un retour:(si possible suppl de 15€).....

Liste du matériel électrique utilisé avec la puissance *(puissance maxi par stand est de 16A soit 3000watts)*

.....
.....
.....

Je reconnais avoir pris connaissance de la charte de qualité et je m'engage à la respecter:

Validation

Cachet-signature du demandeur:	Cadre réservé au service
Date:	



RÈGLEMENT

FOIRE JOURNALIÈRE

LA FOIRE

Horaire d'ouverture au public du marché : de 10H00 à 18H00

Lieu : esplanade Jean Jaurès Carry le Rouet

ATTRIBUTION D'EMPLACEMENT

- Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte pour l'inscription
- L'exposant doit accepter le présent règlement

DÉPOT DE CANDIDATURE

Toute personne désirant obtenir un emplacement doit déposer un dossier disponible sur le site star live event's

PIÈCES À FOURNIR

- **Contrat d'assurance** couvrant sa responsabilité civile professionnelle dans le cadre de l'activité exercée par lui ou les personnes agissant pour son compte, ainsi que le recours des voisins et des tiers
- copie de la **carte de commerçant sédentaire** et **extrait Kbis** de moins de 3 mois
- **Photos des produits** proposés à la vente ainsi que des **photos du stand**
- **Pièces d'identité**
- le présent **règlement daté et signé**

SÉLECTION DES EXPOSANTS

- Le comité de sélection se réunira une fois le délai d'inscription passé et retiendra les demandes en fonction des critères de **qualité, originalité, et beauté du stand**
- l'ancienneté ne sera en aucun cas un critère de sélection
- Les décisions du comité de sélection sont sans appel

FRAIS ET RÈGLEMENT

La participation aux frais engagés comprend l'emplacement, la communication, l'électricité et les frais techniques.

Si votre dossier est accepté, un chèque vous sera demandé du montant de vos mètres linéaires demandés. Le chèque sera établie à l'ordre de **START LIVE** vous aurez la possibilité d'échanger ce chèque contre un règlement en espèce, carte bleue ou virement sur place. **ATTENTION** sans chèque votre dossier ne sera pas validé.

En cas d'absence de votre part aucun remboursement ne sera effectué votre emplacement sera encaissé.

RÉPARTITION DES STANDS

- STARTLIVE établit le plan de la foire et effectue librement la répartition des emplacements, en tenant compte le plus possible des souhaits formulés par écrit par l'exposant.(ex:retour)
- la taille des stands sera de 2 mètres linéaires minimum
- un retour peut être demandé dans le dossier avec une participation de 15€ en plus des mètres linéaire et vous sera facturé lorsque que cela sera possible

POLICE GÉNÉRALE

- L'utilisation d'appareils sonores est interdite sur le marché (sauf animateur)
- aucun véhicule ne pourra être présent sur le site lors de l'ouverture au public (les véhicules des exposants seront stationnés sur les parkings situés à proximité)
- tout comportement troublant la sécurité, la tranquillité ou la salubrité publique entraînera une exclusion définitive du marché

INSTALLATION/DÉCORATION/DÉMONTAGE

- l'installation devra se faire à partir de **8H00** et ce jusqu'à 9h30. Vous pourrez monter sur l'esplanade avec votre véhicule une fois que votre place vous sera attribuée en attendant vous devez stationner au bord.
- une présentation de stand harmonieuse et soignée est requise il vous sera demandé un nappage blanc ainsi qu'un parasol ou Barnum blanc .
- le branchement nécessite une prise de type caravane
- à la fermeture de la foire, les exposants sont tenus de laisser leur emplacement propre. Aucun résidu ne devra substituer sur les lieux. (papier, mégots, emballage...)

RESPONSABILITÉ / ASSURANCE

- les objets exposés demeurent sous l'entière et unique responsabilité de leur propriétaire. START LIVE ne peut en aucun cas être tenue responsable pour des litiges tel que pertes, vols, casses ou autres détériorations.
- outre l'assurance éventuelle couvrant les objets exposés et plus généralement les éléments mobiles ou autre lui appartenant, l'exposant est tenu de souscrire à ses propres frais toute assurance couvrant les risques que lui-même, son personnel son matériel encourrent ou font encourir à des tiers.

PRISE DE VUE

- L'exposant autorise expressément, à titre gracieux, START LIVE à réaliser des photographies et vidéos sur les produits présentés et à utiliser librement ces images sur les supports dans le cadre de l'évènement .

ANNULATION / REMBOURSEMENT

- seule l'annulation de la part de la mairie de Carry le rouet donnera lieu à un remboursement de la journée

COMMUNICATION/ANIMATION

START LIVE mettra en oeuvre un plan de communication : affichage, relais locaux (ex. office de tourisme), site internet, réseaux sociaux, ... Ainsi que des animations toute la journée

Je soussigné(NOM Prénom)

Déclare avoir lu et accepté le règlement suivant

à (lieu)

Le (date)

Signature et cachet



CHARTRE QUALITÉ ET ENGAGEMENT DES COMMERÇANTS

La charte qualité et engagement des commerçants volants est un outil de progrès et de développement qualitatif. La charte qualité et engagement est une démarche adaptée au commerçant dit volant axée sur la présentation des stands et des marchandises, la propreté, l'accueil et le service aux clients.

LE COMMERÇANT S'ENGAGE A _____ :

- Respecter toutes les consignes des organisateurs (horaires, sécurité, etc...)
NB/ Passé l'heure limite d'installation, le déballage sera refusé.
- Accueillir la clientèle poliment.
- Bonne présentation des articles proposés sur le stand.
- Tarif en évidence et articles étiquetés.
- Jeter les emballages perdus dans les containers appropriés.
- Laisser son environnement propre et dégagé pendant toute la période.
- Pied de parasol à l'intérieur du stand.
- Avoir bien effectué son paiement de droits de places avant la date butoire.
- Ne vendre uniquement les produits de son dossier d'inscription.

En cas de non-respect de la charte qualité et engagement, des sanctions pouvant entraîner l'exclusion temporaire ou définitive pourront être prises par les organisateurs.



Nom – Prénom – Signature « Lu et approuvé »